

**SAPUTO ANNONCE LE RACHAT POSSIBLE, AU MOYEN DE CONVENTIONS
DE GRÉ À GRÉ, DE JUSQU'À 750 000 ACTIONS ORDINAIRES**

(Montréal, 4 août 2016) – Saputo inc. (TSX: SAP) (« Saputo » ou la « Société ») a annoncé aujourd’hui qu’elle pourrait racheter aux fins d’annulation jusqu’à 750 000 de ses actions ordinaires aux termes de conventions de gré à gré qui seraient conclues avec un tiers vendeur sans lien de dépendance. Les actions ordinaires ainsi rachetées seraient comptabilisées parmi les 19 547 976 d’actions ordinaires que Saputo a le droit de racheter aux fins d’annulation dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités annoncée le 12 novembre 2015. Des renseignements concernant chaque rachat, notamment le nombre d’actions ordinaires rachetées et le prix total payé, seraient disponibles sur SEDAR suivant la réalisation de ces rachats.

Ces rachats seraient effectués conformément à une dispense relative à l’offre publique de rachat accordée par l’Autorité des marchés financiers, dans le cadre d’une ou de plusieurs transactions réalisées selon cette dispense qui prévoit que les rachats devront avoir lieu au plus tard le 16 novembre 2016. Le prix que Saputo paierait pour racheter les actions ordinaires aux termes de ces conventions serait établi par voie de négociation entre Saputo et le vendeur et serait inférieur au cours des actions ordinaires de Saputo en vigueur à la Bourse de Toronto au moment du rachat.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué contient des énoncés prospectifs au sens de la législation en valeurs mobilières. Ces énoncés sont fondés, entre autres, sur les hypothèses, les attentes, les estimations, les objectifs, les projets et les intentions de Saputo à la date des présentes en ce qui concerne les revenus et les charges prévus, l’environnement économique, industriel, concurrentiel et réglementaire dans lequel la Société exerce ses activités ou qui serait susceptible d’avoir une incidence sur ses activités, sa capacité à attirer et à conserver des clients et des consommateurs, ainsi que la disponibilité et le coût du lait et des autres matières premières et l’approvisionnement en énergie, ses charges d’exploitation et le prix de ses produits finis sur les différents marchés où elle exerce ses activités.

Ces énoncés prospectifs portent notamment sur les objectifs à court et à moyen terme de la Société, ses perspectives, ses projets commerciaux et ses stratégies pour atteindre ces objectifs, ainsi que sur ses convictions, ses projets, ses objectifs et ses attentes. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l’emploi de termes comme « pouvoir », « devoir », « croire », « prévoir », « planifier », « s’attendre à », « avoir l’intention de », « anticiper », « estimer », « projeter », « objectif », « continuer », « proposer », « cibler » ou « viser » à la forme affirmative ou négative, à l’emploi du conditionnel ou du futur, et à l’emploi d’autres termes semblables.

De par leur nature, les énoncés prospectifs sont exposés à un certain nombre de risques et d’incertitudes. Les résultats réels peuvent être très différents des conclusions ou des prévisions données dans ces énoncés prospectifs. Par conséquent, la Société ne peut garantir que les énoncés prospectifs se réaliseront. Les hypothèses, les attentes et les estimations qui ont servi à la préparation des énoncés prospectifs et les risques qui pourraient entraîner un écart important entre les résultats réels et les attentes actuelles sont exposés dans les documents de la Société déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, notamment à la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion figurant au rapport annuel 2016 de la Société.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur les estimations, les attentes et les hypothèses actuelles de la direction, que cette dernière estime raisonnables à la date des présentes, et par conséquent, sont sujets à changement par la suite. Vous ne devez pas accorder une importance indue à ces énoncés ni vous y fier à une autre date.

À moins que la législation en valeurs mobilières l’exige, Saputo ne s’engage nullement à mettre à jour ou à réviser ces énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qu’elle peut faire ou qui peuvent être faits, pour son compte, à l’occasion, à la suite d’une nouvelle information, d’événements à venir ou autrement.

À propos de Saputo

Saputo produit, met en marché et distribue une vaste gamme de produits de la meilleure qualité, notamment du fromage, du lait nature, des produits laitiers et de la crème ayant une durée de conservation prolongée, des produits de culture bactérienne et des ingrédients laitiers. Saputo est parmi les dix plus grands transformateurs laitiers au monde, le plus important fabricant de fromage et le plus grand transformateur de lait nature et de crème au Canada, le troisième plus important transformateur laitier en Argentine et le quatrième plus important en Australie. Aux États-Unis, la Société est l'un des trois plus grands fabricants de fromage et l'un des plus grands fabricants de produits laitiers ayant une durée de conservation prolongée et de culture bactérienne. Nos produits sont vendus dans plusieurs pays sous des marques reconnues comme *Saputo, Alexis de Portneuf, Armstrong, COON, Cracker Barrel*, Dairyland, DairyStar, Friendship Dairies, Frigo Cheese Heads, La Paulina, Milk2Go/Lait's Go, Neilson, Nutrilait, Scotsburn*, Stella, Sungold, Treasure Cave et Woolwich Dairy*. Saputo inc. est une société publique et ses actions sont cotées à la Bourse de Toronto sous le symbole « SAP ».

*Marque de commerce utilisée sous licence.

- 30 -

Ligne média
514-328-3141